Honoraires Cabinet NSL Patrimoine

Pour toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce inférieures à 100.000,00 euros net vendeur: forfait de 5.000,00 euros TTC à la charge de l'acquéreur.

Pour toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce supérieures à 100.000,00 euros net vendeur : 5,00 % TTC du prix net vendeur à la charge de l'acquéreur.